

L'élevage bio: passé, présent et futur ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 03.01.Q04

mars 2023

Mots clés : élevage bio - bien être - qualité - durabilité - compétitivité

Les attentes des consommateurs français vis-à-vis des produits animaux bio sont fortement ciblées sur le bien-être et la naturalité, ces points étant associés, dans leur esprit, avec une image de haute qualité. La question des résidus de produits médicamenteux ou de traitement de leur environnement n'apparaît qu'au second plan, et n'est que rarement un critère décisif d'achat.

L'objectif de cette fiche est de synthétiser les possibilités et limites de cette filière en élevage, avant d'analyser les forces et faiblesses conditionnant son avenir.

Le strict cahier des charges de l'élevage bio

Les points clés de la conduite des élevages bios incluent :

- L'obligation d'un lien au sol, qui implique une forte utilisation du pâturage (ruminants) et la production d'une grande partie de l'alimentation (aux normes biologiques) sur la ferme d'élevage. La fertilisation des terres par épandage des fumiers et lisiers est systématique, afin d'assurer un retour de matière organique sans utiliser de produits chimiques de synthèse (engrais et pesticides).
- L'indication d'un niveau de chargement à ne pas dépasser pour chaque espèce (deux UGB1 par hectare en bovins, ou 4 800 poulets de chair par bâtiment, ou 25 kg de truites par m³ en pisciculture) Ce cahier des charges indique également les superficies d'espace extérieur à prévoir pour les espèces habituellement élevées à l'intérieur (4 m² pour les poulets de chair), ainsi que la densité maximale acceptable en bâtiment (10 poulets par m²).
- La caractérisation de l'aménagement des bâtiments d'élevage, afin de garantir une surface de couchage et un espace en stabulation assurant le bien-être des animaux et minimisant les interactions agressives de dominance. Les cages de mise-bas sont interdites chez les truies parturientes.
- La bonne santé des animaux bio est assurée par leurs conditions d'élevage et par un ensemble d'approches préventives qui demandent une haute technicité de l'éleveur. Les médecines douces (phytothérapie, aromathérapie et homéopathie) sont recommandées. L'utilisation curative des médicaments allopathiques est possible, mais limitée à 1 à 3 traitements par animal et par an, selon la durée d'élevage de l'animal ; toute utilisation plus fréquente décline les produits de l'animal traité. La vaccination est autorisée en prévention des maladies infectieuses, mais pas comme alternative à la castration (porcs mâles).
- L'interdiction des mutilations douloureuses (écornage chez les bovins, coupe de queue et des dents chez les porcelets, du bec chez les volailles). La castration est autorisée, mais nécessite une analgésie si elle est faite sur le très jeune animal (porcelet de moins de 7 jours) ou une anesthésie réalisée par un vétérinaire si elle est réalisée sur un animal plus âgé.
- Un abattage dans des sites pas très éloignés du site de production (pas plus de 3 heures de transport) et avec un étourdissement préalable obligatoire.

¹ UGB : Unité gros bovin (=1 vache adulte)

Une dynamique à la croisée des chemins

Tableau 1 : dynamiques récentes des différentes productions animales bio (à partir des données de l'Agence Bio)

	Part du cheptel français en bio en 2022	Nombre d'animaux bio	Progression des effectifs depuis 2015	Progression récente (2021-2022)
Brebis viande	7 %	238 000	x 1.5	0
Brebis laitières	12 %	165 000	x 2	+
Chèvres	10 %	87 000	x 2	?
Vaches laitières	7.5 %	170 000	x 2	++
Vaches viande	5.3 %	211 000	x 2	+
Truies	1.7 %	19 000	x 2	0
Porcs charcutiers	1.7 %	290 000	x 2	?
Poules pondeuses	17 %	10 millions	x 2.5	++
Poulets de chair	2 %	2 millions	x 1.5	-

Chez les bovins, ovins et caprins laitiers – tout comme chez les poules pondeuses – la proportion d'animaux élevés en bio a cru régulièrement. Dans ces quatre filières, les chiffres indiquent qu'entre 7 % (lait de vache) et 17 % (œufs) de la production sont aujourd'hui réalisés en bio, soit un doublement en moins de dix ans (Tableau 1). Ces très fortes progressions ont été associées à des prix très rémunérateurs et/ou à des systèmes de valorisation des produits (vente directe) maximisant le revenu des producteurs. Cette dynamique paraît aujourd'hui s'essouffler, aussi bien en bovins laitiers qu'en poules pondeuses, en partie à cause de la difficulté des consommateurs à accepter les prix élevés des produits bio. La baisse de la demande tire alors les prix vers le bas, (le différentiel de prix entre lait bio et conventionnel est aujourd'hui très faible), et une partie du lait bio est alors déclassée en conventionnel. C'est économiquement catastrophique pour les éleveurs qui cessent alors de se convertir !

Chez les porcins, la conversion vers la filière bio n'a jamais été très dynamique. Deux raisons expliquent principalement cette faible expansion :

- Les performances des élevages naisseurs de porcs bio sont réduites : les truies bio sont, en effet, moins prolifiques, elles perdent beaucoup plus de porcelets à la naissance, et leur intervalle entre mise bas est allongé par une obligation de sevrage plus tardif.
- Pour compenser cette productivité réduite (presque 10 porcelets de moins sevrés par truie et par an), les prix de vente doivent être élevés. Ce n'est le cas que pour les deux produits (jambons et lardons) qui sont régulièrement achetés par les consommateurs de porc bio. Le reste des carcasses se retrouve alors dans le circuit conventionnel à des prix peu rémunérateurs. Cela impacte évidemment défavorablement le revenu des producteurs.

Chez les poissons, la dynamique de production est balbutiante et n'existe que chez la truite en France. La raison principale est un cahier des charges extrêmement strict, tant au niveau de l'alimentation qu'au niveau de la valorisation.

Les atouts bien être de la filière bio

La demande des consommateurs d'un bien être amélioré des animaux bio est complexe à analyser, car elle inclut des paramètres relativement subjectifs (naturalité, bientraitance, qualité associée des produits consommés), en plus de critères quantifiables (fréquence des problèmes de santé).

Globalement, plusieurs éléments du cahier des charges bio contribuent à l'amélioration du bien-être des animaux élevés sur les exploitations bio. Il faut citer principalement :

- Un environnement de vie (plus d'espace, milieu plus diversifié) amélioré des animaux élevés en bio.
- L'accès optimisé au pâturage chez les bovins laitiers, à des zones enherbées pour les volailles et à de grandes aires d'exercice, tout comme la vie dans des bâtiments optimisant le confort.
- Un confort de vie de l'animal amélioré par l'absence de certaines mutilations (coupe de cornes, bec, queue et dents)

- Des pratiques respectueuses de l'animal pendant le transport et sur le site de l'abattoir.

Les défis de la santé animale en élevage bio

Autant les bénéfices de l'élevage bio sur le bien-être animal sont manifestes, autant il paraît légitime de s'interroger sur l'impact de l'élevage bio sur la santé animale, ce d'autant plus que l'interface de celle-ci avec le bien-être est évidente (un animal malade souffre). En effet, compte tenu de l'utilisation préférentielle d'approches non conventionnelles (homéopathie et phytothérapie) et du peu d'appétence de la plupart des éleveurs bio pour les traitements allopathiques (pourtant utilisables une ou trois fois par an selon les animaux), on observe souvent une prise en charge plutôt tardive des maladies graves, celle-ci étant alors souvent associée avec un inconfort parfois marqué, par exemple lors de mammites (maladie qui reste présente en élevage bio).

La prévention, si elle implique les vaccins (autorisés), s'appuie essentiellement sur le choix de races ou de souches adaptées, auxquelles sont fournies une alimentation et un environnement compatibles avec les besoins de l'espèce. Les éleveurs bio estiment que cette naturalité protège de la plupart des problèmes sanitaires. Cependant, elle ne garantit pas l'absence de pathologies.

Il est alors primordial d'analyser le bénéfice/risque des approches thérapeutiques (homéopathie, aromathérapie et phytothérapie) classiquement mises en œuvre par ces éleveurs. L'analyse scientifique de leur efficacité est loin d'être aisée. En effet, le fait que la plupart des éleveurs bio se disent satisfaits de l'efficacité de l'homéopathie ou de phytothérapie, repose souvent sur un vécu personnel n'impliquant ni protocole expérimental, ni groupe contrôle, ni calcul de puissance statistique nécessaire au test de l'hypothèse. De plus, l'adaptation fréquente des traitements homéopathique à un animal individuel limite considérablement la valeur des conclusions !

Compte tenu des limites de la situation actuelle (peu d'efficacité démontrée des approches non allopathiques, peu d'appétence des éleveurs bio pour les médicaments allopathiques), il paraît indispensable de développer de nouveaux outils thérapeutiques dédiés à cette filière. Ceux qui sont validés sont peu nombreux : leur validation par les autorités sanitaires est complexe, car elle nécessite un dossier d'enregistrement (AMM2 documentant qualité, sécurité et efficacité) et un dossier LMR (limite maximale de résidus). À cause de cette complexité, et du coût des études nécessaires, seuls 8 produits de phytothérapie ont aujourd'hui une AMM ! Pour les mêmes raisons, ce n'est le cas d'aucun produit d'homéopathie, au moins en France.

Des extraits ou huiles essentielles peuvent être utilisés en préparations magistrales. Cependant, un prérequis est que leur statut LMR soit validé ; aussi, seulement une dizaine d'huiles essentielles (cannelle, fenouil, muscade, menthe) bénéficient de ce statut, et leur usage est associé à un temps d'attente arbitraire (7 jours pour le lait, 28 jours pour la viande).

L'accès aux médicaments souhaités par les éleveurs bio est donc réduit par la complexité des règles en vigueur, et aussi par le coût élevé d'enregistrement de ceux-ci ! Un collectif d'éleveurs bio demande donc qu'une liste de plantes soit autorisée (sans prescription ni LMR ni AMM) comme "substances naturelles à usage biostimulant". Il faudrait, pour ce faire, créer une nouvelle catégorie ("préparations naturelles") dans le code rural. Cette stratégie mériterait d'être étudiée en profondeur, car elle véhicule une naturalité bien dans l'esprit de l'élevage bio. Évidemment, le rapport bénéfice/risque de ces plantes devrait être établi et évalué par une instance scientifique.

Forces et faiblesses de cette filière aujourd'hui

Forces

- Une demande active de certains consommateurs
- Un soutien actif de l'État pour l'utilisation en restauration collective (Loi Egalim imposant 20 % de bio) et des collectivités dans le cadre des plans alimentaires territoriaux (PAT)
- La reconnaissance par les consommateurs de la naturalité de la production et des effets bénéfiques de celle-ci sur la biodiversité et l'environnement

² AMM : Autorisation de mise sur le marché, accordée par les autorités sanitaires soit nationalement soit pour l'ensemble des pays européens.

- La perception par les consommateurs d'un meilleur bien-être des animaux durant toute leur vie
- Une empreinte carbone améliorée des exploitations bio (moins d'intrants)

Faiblesses

- Des prix des produits nécessairement élevés (compte tenu de la réduction de la productivité et de la charge de travail accrue), parfois trop élevés pour qu'ils soient accessibles à tous
- Un marché traversant régulièrement des périodes de crise à cause d'excédents de production par rapport à la demande (donc un déclassement des produits bio)
- Une demande des consommateurs très ciblée (blancs de volaille, jambon et lardons de porc) compliquant la valorisation globale des carcasses
- Une certaine hétérogénéité dans les produits proposés au marché, liée à la naturalité de l'élevage et à la variabilité des performances
- Des difficultés à prendre en charge efficacement les pathologies graves (mammites, par exemple) avec les approches privilégiées par les éleveurs (homéopathie et phytothérapie), induisant un risque de souffrance animale
- Une amélioration limitée des qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits bio revendiquée par leurs consommateurs, sans qu'elle soit aisément scientifiquement objectivable³.
- Une difficulté à se démarquer des filières qualité (AOC, Label Rouge), ou de celles dédiées de la grande distribution (filieres bien être ou sans antibiotiques) pour les consommateurs à la recherche d'authenticité.
- La montée en puissance des laits et steaks végétaux.
- Des émissions accrues de méthane (gaz à fort effet de serre) par kilogramme de produit par les ruminants élevés en bio, à cause d'une croissance plus lente ou d'une production laitière réduite par rapport à des animaux élevés en conventionnel.

Marc-Antoine DRIANCOURT, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

Malgré le soutien actif de l'État et de l'Europe (ce qui explique la dynamique passée) et la volonté d'une partie des consommateurs, l'élevage bio paraît être à la croisée des chemins. En effet, s'il correspond bien à la demande des consommateurs pour sa production dans des structures familiales – où coexistent élevage et agriculture, respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des animaux – seule une fraction de ceux-ci peut acheter les produits bio, qui sont nécessairement plus chers.

Pour les consommateurs soucieux d'authenticité, les produits bio sont aussi activement concurrencés par ceux des filières qualité spécifiques. À court terme, dans un contexte de forte inflation des produits alimentaires et de progression limitée des revenus, il paraît possible que la filière bio soit confrontée à une crise induisant une baisse de consommation de ses produits. À moyen terme, une fraction accrue des consommateurs bio pourrait aussi être séduite par les substituts végétaux de lait ou viande. À plus long terme, la viande in vitro, garante de l'absence de souffrance animale selon ses promoteurs, pourrait également représenter une menace pour la viande bio !

On serait alors tenté de conclure que l'âge d'or du bio est passé. C'est sans compter sur la volonté continuellement affichée par les États et l'Europe de promouvoir – via des outils financiers comme les aides dédiées et les paiements pour services environnementaux – ce type d'agriculture, perçue comme plus durable et plus soucieuse de la biodiversité.

Pour en savoir plus :

- Agence bio : www.agencebio.fr
- S. PRACHE et al : *Review: Quality and authentication of organic animal products in Europe*, Animal 16: 100405- 413, 2022
- D. SREDNICKA-TOBER et al : *Composition difference between organic and conventional meat: a systematic literature review and meta-analysis*, British Journal of Nutrition, 115: 994-1011, 2016

³ Srednicka-Tober et al 2016 ; Prache et al 2022